

# Vincent de Paul et le Saint-Siège

Adelino Ornelas, C.M.

L'enfant né dans les Landes, dans le sud-ouest de la France, au XVI<sup>e</sup> siècle ne semblait pas prédestiné à avoir des contacts directs avec le sommet de la chrétienté mais il est parvenu finalement à rencontrer plusieurs papes de son temps. Lors de ses études à Dax et à Toulouse il avait entendu parler du Pape, mais, comme l'un de ces personnages de la politique de son temps impliqué dans les guerres de religion qui dévastaient la France ayant, par là même, des répercussions sur sa terre natale. Peut-être imaginait-il les papes de la Renaissance comme mondains et se mêlant de la politique italienne. Mais certainement ces personnages lui semblaient fort distants pour se préoccuper d'eux. Et la réalité fut finalement très différente.

Rappelons nous que pendant les presque 80 ans de la vie de Vincent de Paul, onze papes se sont succédés au Vatican: Grégoire XIII (1572-1585); Sixte V (1585-1590); Urbain VII (1590); Grégoire XIV (1590-1591); Clément VIII (1592-1605); Léon XI (1605); Paul V (1605-1621); Grégoire XV (1621-1623); Urbain VIII (1623-1644); Innocent X (1644-1655); Alexandre VII (1655-1667).

Le premier contact avec le Saint-Siège eut lieu vers 1601, quand Vincent dut plaider cherchant à conserver sa nomination de curé de la paroisse de Tilh, mais son adversaire triompha grâce à de meilleures influences et Vincent continua à rêver d'un avancement comme il le dira plus tard dans un projet « dont je n'ose nommer la témérité » de s'être proposé pour un évêché. Ce premier séjour à Rome, bien qu'infructueux vis-à-vis de son objectif principal, permit à Vincent de s'extasier sur les monuments et les souvenirs chrétiens dispersés dans la ville. Plus tard en 1631, dans une lettre à M. Du Coudray, à Rome, il écrit : *« Vous voilà donc enfin arrivé à Rome, où est le chef visible de l'Église militante, où sont les corps de saint Pierre et de saint Paul et de tant d'autres martyrs et saints personnages, qui ont d'autres fois donné leur sang et employé toute leur vie pour Jésus-Christ. O Monsieur, que vous êtes heureux de marcher par-dessus la terre où ont marché tant de grands et saints personnages ! Cette considération m'émut tellement lorsque je fus à Rome il y a trente ans, que, quoique je fusse chargé de péchés, je ne laissai point de m'attendrir, même jusqu'aux larmes, ce me semble »*<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> I, 114-115.

En 1601 c'était le pape Clément VIII. Vincent avait envers lui une grande vénération, le considérant comme un saint, surtout quand il apprit qu'il pleurait en montant la Scala Santa, près de Saint Jean du Latran. Peut-être cette première rencontre avec la sainteté a retenti en lui comme un premier appel à la vivre. Il en resta seulement à un désir.

Sept ans plus tard, en 1608, nous trouvons Vincent de nouveau à Rome. Il avait vécu l'expérience de la captivité. Avec l'aide du vice-légat Pierre Montorio il arriva à Rome. L'évêque lui avait promis une nomination rentable et Vincent alla vivre chez lui, servant de domestique et lui enseignant quelques secrets d'alchimie appris à Alger durant la captivité. L'évêque les reproduisait ensuite devant les cardinaux. Entre-temps Vincent en profitait pour faire quelques études et pour vivre quelques expériences pastorales comme celle au sein de la confrérie de la Charité de l'hôpital du Saint-Esprit. Il ne semble pas qu'il ait eu contact avec le pape de l'époque, Paul V. C'est à ce moment là qu'il a connu certaines personnes, pour pouvoir donner, en 1642, ce conseil à M. Bernard Codoing: «*Voyez-vous, Monsieur, vous et moi nous laissons trop emporter à nos opinions. Vous êtes cependant en un lieu où il faut une merveilleuse retenue et circonspection. J'ai toujours oui dire que les Italiens sont les gens du monde les plus considérants et qui se défient le plus des personnes qui vont vite. La retenue, la patience et la douceur viennent à bout de tout parmi eux et avec le temps; et pource qu'ils savent que nous autres Français allons trop vite, ils nous laissent sur le pavé, sans lier avec nous*»<sup>2</sup>. Fatigué par des promesses non accomplies, Vincent se retire et part pour Paris.

Les années entre 1610 et 1625 sont des années de désillusions et de recherches. Mais ce sont aussi des années de rencontres. En 1617, à Folleville, le souffle de l'Esprit se révèle à lui dans un sermon. C'est de là qu'ont commencé les missions populaires et les charités. C'est de là que va surgir le projet d'une fondation qui se nommera ensuite la Congrégation de la Mission.

Nous pouvons reprendre les relations de Saint Vincent avec le Saint-Siège en trois lignes générales:

- Vincent et la Congrégation de la Mission;
- Vincent et les missions ad gentes
- Vincent et le Jansénisme.

---

<sup>2</sup> II, 235.

## 1. Vincent et la Congrégation de la Mission

1622 est une année marquante pour Vincent. Durant cette année-là il est nommé supérieur des Visitandines de Paris par Saint François de Sales (qui meurt cette même année) et qui reconnaît son charisme de maître spirituel. Conseillé et poussé par Madame de Gondi, Vincent s'est lancé dans l'œuvre des missions populaires, aidé de quelques prêtres. Mais l'œuvre fonctionnait sans des garanties d'avenir. M. et Mme de Gondi offrent à Vincent la quantité de 45 000 livres et la maison des Bons Enfants pour créer une fondation stable, pour pérenniser les missions populaires. L'acte sera signé en avril 1625. Le charisme, lui, existait déjà depuis 1617. L'œuvre était riche de huit années d'expérience avec le P. Portail et quelques prêtres. Il manquait la base juridique. Ce sera le travail et la relation avec le Saint-Siège.

Vincent savait que l'approbation de l'archevêque de Paris ne suffisait pas. Il voulait des bases plus stables et pour cela il avait besoin de l'approbation de Rome. En 1627, Vincent s'adresse pour la première fois à la Propagande de la Foi pour demander deux choses : une bénédiction ou bien une approbation globale, et quelques autorisations du genre accordées à d'autres instituts pour les missions. Après une consultation auprès du Nonce, la demande fut différée. C'était sous le pontificat d'Urbain VIII.

L'année suivante, Vincent revient à la charge. Maintenant la demande était plus importante et incluait la reconnaissance, en faveur de Vincent, des droits accordés aux fondateurs et l'exemption des Ordinaires, excepté dans ce qui se rapportait aux missions. Les deux demandes ont eu une réponse négative. La demande de Vincent supposait la création d'un nouvel ordre religieux.

Comme un bon Gascon, Vincent ne renonce pas et, en 1631, il conseille M. Du Coudray : *« Vous devez faire entendre que le pauvre peuple se damne, faute de savoir les choses nécessaires à salut et faute de se confesser. Que si Sa Sainteté savait cette nécessité, elle n'aurait point de repos qu'elle n'eût fait son possible pour y mettre ordre ; et que c'est la connaissance qu'on a eue qui a fait ériger la compagnie pour, en quelque façon, y remédier ; que, pour ce faire, il faut vivre en congrégation et observer cinq choses comme fondamentales de ce dessein : 1° de laisser le pouvoir aux évêques d'envoyer les missionnaires [dans] la part de leur diocèse qu'il leur plaira ; 2° que lesdits prêtres soient soumis aux curés où ils iront faire leur mission, pendant le temps d'icelle ; 3° qu'ils ne prennent rien de ces pauvres gens, mais qu'ils vivent à leurs dépens ; 4° qu'ils ne prêchent, ni ne catéchisent, ni confessent dans les villes où il y a archevêché, évêché ou présidial, excepté les ordinands et ceux qui feront les exercices dans la maison ; 5° que le supérieur de la compagnie ait l'entière direction d'icelle ; et que ces cinq maximes doivent être comme fondamentales de cette congrégation... Tenez-y donc ferme et faites*

*entendre qu'il y a longues années que l'on pense à cela et qu'on en a l'expérience»<sup>3</sup>.*

Ces considérations intéressent en tant que telle l'opinion publique si bien que le roi Louis XIII se prête à écrire au Pape Urbain VIII dans des termes presque identiques: «*Très Saint Père, Le fruit et grande édification que reçoivent nos sujets de la campagne de la bonne assistance et instruction qui leur est donnée par les prêtres de la Mission fondés pour aller de village en village prêcher, exhorter, confesser et catéchiser le pauvre peuple, sans en prendre aucune rétribution temporelle, nous fait désirer que cette Mission se forme en un établissement telle qu'elle puisse s'accroître et durer pour l'avenir. C'est pourquoi nous faisons cette lettre à Votre Sainteté pour la supplier de toute notre affection à ce que son bon plaisir soit de favoriser et appuyer par son autorité un si saint, louable et utile dessein, érigeant la Mission desdits prêtres en congrégation formée, selon les instances qui lui en seront faites en notre nom par le sieur de Béthune, notre ambassadeur, auquel nous remettant, nous prions Dieu, très Saint Père, qu'il veuille Votre sainteté longuement garder et maintenir conservée au gouvernement et régime de notre mère Sainte Église»<sup>4</sup>.*

Après ces refus et soupçonnant des manœuvres envieuses d'autres instituts religieux, Vincent se présente à la Congrégation des Évêques et des Réguliers, et, par leur intercession, obtient l'approbation désirée pour son institut. Vincent et ses compagnons laissèrent éclater leur joie en actions de grâces.

Après quelques négociations, Urbain VIII approuvait la nouvelle Congrégation par la Bulle «*Salvatoris Nostri*» du 12 janvier 1633, en reconnaissant à la fondation vincentienne trois fins:

- a) Aider au salut de ses membres et des habitants de la campagne;
- b) Honorer les mystères de la Trinité et de l'Incarnation, et cultiver une dévotion particulière à la Vierge;
- c) S'occuper des ordinands.

Le projet était presque complet, mais, il manquait les Vœux et le Statut de Pauvreté. C'aurait pu être la cerise sur le gâteau, mais le nouveau pape, Innocent X refusa d'approuver les Vœux et le Statut de Pauvreté que Vincent proposait. Avec ce pape, les relations furent tendues. Le pape avait la renommée de s'opposer aux communautés religieuses. Peut-être était-il plus favorable à la suppression des petits couvents où l'observance des Règles n'était pas possible et encore moins l'engagement concret dans l'évangélisation. Ce qui n'était pas le cas de

<sup>3</sup> I, 115-116.

<sup>4</sup> XIII, 219.

Vincent. C'est peut-être dans ce contexte qu'on attribua à Vincent l'expression : « Avec ce pape nous n'obtenons rien, il faudra en attendre un autre ». L'expression traduit bien au moins l'idée que l'on se faisait de la diplomatie romaine.

En 1655 le pape Alexandre VII fut élu, il connaissait les activités des lazaristes en Italie et il leur donnera une preuve de sa générosité. Peu de temps après son élection, le 22 septembre, il publie le bref « Ex commissa Nobis » qui approuve les Vœux de la Congrégation de la Mission et, le 12 août 1659, il publie le Bref « Alias Nos » en ratifiant le Statut de Pauvreté dans la Congrégation. Ce sera lui qui, en 1659, obligera les ordinands de Rome, à faire la retraite d'ordre dans la maison de la Mission de Montecitorio (qui existe encore aujourd'hui près de l'édifice du Parlement italien et lui sert d'annexe).

On comprend la joie de Vincent depuis l'élection de ce pape, il en attendait une grande bienveillance : *« O misérable que je suis, qui me rue sur les viandes, qui dévore, comme ceux dont on vient de parler, que j'ai sujet de m'humilier!... Il a plu à Notre-Seigneur nous donner un Pape. J'en ai eu la nouvelle en allant à l'assemblée. La sœur de M. le cardinal Mazarin l'a mandé aux filles de Sainte-Marie du faubourg Saint-Jacques, qui me l'ont fait savoir. C'est un bon Pape et qui a le plus approfondi dans les matières du temps et qui a été de l'opinion contraire à celles qui ont été condamnées. Les prêtres de la Mission diront demain la sainte messe, s'il leur plaît, pour action de grâces, etc., et nos frères l'entendront, et dimanche prochain ils communieront pour le même sujet. Les dames de l'assemblée de la charité doivent demain communier pour cela »*<sup>5</sup>.

Il ne sera pas difficile de voir que Vincent évoque ce pape dans une conférence sur l'obéissance, le 19 décembre 1959 : *« Mais à qui devons-nous l'obéissance ? La règle commence par notre Saint-Père le Pape ; c'est le Père commun de tous les chrétiens, le chef visible de l'Église, le vicaire de Jésus-Christ, le successeur de Saint Pierre ; nous lui devons obéissance, nous qui sommes au monde pour instruire les peuples de l'obéissance qu'ils doivent avoir, aussi bien que nous, pour ce pasteur universel de nos âmes. C'est à nous à leur en montrer l'exemple. Aussi donnons-nous à Dieu pour lui bien obéir et bien recevoir ce qui viendra de sa part. C'est à lui, en la personne du saint à qui Notre-Seigneur dit : "Pierre, paissez mes agneaux, paissez mes brebis", que ce même Sauveur a donné les clefs de son Église. Il est comme une autre espèce d'homme, tant il est au-dessus des autres. Aussi devons-nous le regarder en Notre-Seigneur, et Notre-Seigneur en lui »*<sup>6</sup>.

---

<sup>5</sup> XI, 179.

<sup>6</sup> XII, 430.

Vincent manifeste la même pensée aux Sœurs en leur expliquant les règles Communes en septembre 1655: «*Ceux qui parlent d'accomplir la volonté de Dieu entendent par cette volonté ses commandements et ceux de son Église, qui obligent d'obéir au Pape, aux évêques et autres ayant reçu pouvoir de leur part*»<sup>7</sup>.

## 2. Vincent et les missions ad gentes

Au sujet des missions ad gentes, c'est au départ que Vincent courtut à Rome pour convaincre le Saint Siège de leur nécessité, puis le mouvement s'inversa.

En 1622 Rome crée la « Propaganda Fide » (Propagation de la Foi) pour essayer de promouvoir tout ce qui se rapportait aux missions ad gentes. Rome voulait d'une certaine manière briser le cercle fermé des missions sous l'emprise des autorités portugaises et espagnoles. Pour cela il avait besoin de personnel qui n'appartenait pas à ces pays.

Le Pontife ratifia le caractère missionnaire de la Congrégation, en se basant sur la mission de Jésus évangéliste des pauvres et dans l'engagement concret dans les missions populaires et les œuvres propres de l'Institut. Les missions ad gentes sont mentionnées dans la bulle par le fait qu'il n'y avait pas d'engagements dans un lieu précis. Certaines clauses de la bulle ouvraient cependant des portes pour d'autres œuvres qui se conformaient « légitimement aux Règles » et avec « l'autorité du Supérieur Général sur les maisons qui parvenaient à s'implanter dans n'importe quel lieu » et avec « le pouvoir du Supérieur Général pour envoyer ou pour retirer de n'importe quel lieu les missionnaires ».

Les missions ad gentes ont conquis petit à petit les missionnaires à mesure que la Propaganda Fide réitérait ses propositions de confier à la Congrégation les territoires où l'Église n'était pas encore implantée. Le même Vincent s'imaginait dans un monde plus étendu que l'hexagone français.

Mgr. Ingoli, secrétaire de la Propagation de la Foi, faisait arriver, au moyen des missionnaires qui étaient à Rome, des propositions de missions ad gentes que le fondateur commentait avec ses compagnons. En 1639 il commentait avec M. Lebreton: «*J'admire la providence de cette Congrégation pour les missions et prie le souverain pasteur et maître des missions d'en tirer de la gloire*»<sup>8</sup>.

<sup>7</sup> X, 106.

<sup>8</sup> I, 548.

Entre-temps des sollicitudes arrivaient pour envoyer des missionnaires à Istanbul en 1634; au Brésil en 1640; en Perse en 1640; en Extrême-Orient en 1644; dans le Nord de l'Afrique à Tunis en 1645, à Alger en 1646; en Irlande en 1646; en Arabie en 1647; à Madagascar en 1648; au Canada en 1650; en Pologne, à la demande de la reine Marie de Gonzague en 1651; en Suède en 1654; au Liban en 1656... À peine quelques demandes furent honorées comme celles d'Afrique du Nord, de l'Irlande, de Madagascar, de Pologne, malgré le désir du supérieur de donner une réponse à toutes.

En 1640, il écrit à M. Lebreton: « *Que vous dirai-je de la proposition de Monseigneur Ingoli ? Rien certes, Monsieur, sinon que je la reçois avec toute la révérence et l'humilité qui m'est possible; [...] j'ai été célébré la sainte messe. Voici la pensée qui m'est venue: c'est que, le pouvoir d'envoyer ad gentes résidant en la personne de Sa Sainteté, [...] tous les ecclésiastiques ont obligation de lui obéir en cela; et selon cette maxime, qui me semble vraisemblable, j'ai offert à Dieu cette petite compagnie à sa divine Majesté pour aller là où Sa Sainteté ordonnera* »<sup>9</sup>.

Deux ans plus tard il écrit: « *Cette petite compagnie est élevée dans cette disposition que, toutes choses cessantes, lorsqu'il plaira à Sa Sainteté de l'envoyer a capite ad calcem en ces pays-là, qu'elle ira très volontiers* »<sup>10</sup>.

En 1646 Vincent exulte devant l'expansion de l'Église et la vocation universelle de la Compagnie mais il ne cache pas sa préoccupation devant la déchristianisation du vieux continent: « *Je vous avoue que j'ai beaucoup d'affection et de dévotion, si me semble, à la propagation de l'Église aux pays infidèles par l'appréhension que j'ai que Dieu l'anéantisse peu à peu de deçà* »<sup>11</sup>. Puis peu après il confesse au même missionnaire: « *Qui nous assurera que Dieu ne nous appelle point présentement en Perse ? Il ne le faut pas conjecturer de ce que nos maisons ne sont pas remplies; car celles qui le sont davantage ne font pas le plus de fruit. Vous savez, Monsieur, depuis quel temps la Sacrée Congrégation a jeté les yeux sur nous, combien de fois elle nous a fait solliciter, combien peu nous nous sommes hâtés pour ne mêler rien d'humain dans la résolution de cette sainte entreprise; mais, comme nous sommes de nouveau pressés et par lettres et par Monseigneur le nonce, je ne doute plus qu'il n'en faille venir à l'exécution* »<sup>12</sup>.

L'enthousiasme pour la mission monte en puissance quand, en 1648, le supérieur a décidé d'accepter la mission à Madagascar. La ferveur

<sup>9</sup> II, 50.

<sup>10</sup> II, 256.

<sup>11</sup> III, 35.

<sup>12</sup> III, 153-154.

missionnaire a contaminé beaucoup de confrères grâce aux commentaires de Vincent et aux lectures des chroniques lues au réfectoire. La confession qu'il fait en 1657 est émouvante: «*Être prêts et disposés à aller et venir où il plaira à Dieu, soit aux Indes ou ailleurs, enfin nous exposer volontiers pour le service du prochain, pour amplifier l'empire de Jésus-Christ dans les âmes. Et moi-même, quoique vieux et âgé comme je suis, je ne dois pas laisser d'avoir cette disposition en moi, voire de passer aux Indes, afin d'y gagner des âmes à Dieu, encore bien que je dusse mourir par le chemin ou dans le vaisseau*»<sup>13</sup>.

Le zèle de Vincent devient fort mystique quand, dans une répétition d'oraison, il parle au prêtre envoyé à Madagascar comme s'il était présent, alors qu'en réalité, il était déjà mort.

Il dit aux Filles de la Charité: «*Je sais, mes filles, que l'on vous demande de plus de six cents lieues d'ici, et j'en ai des lettres; oui, de plus de six cents lieues on pense à vous; et si là ce sont des reines qui vous demandent, je sais d'autres personnes qui vous demandent au-delà des mers*»<sup>14</sup>. Il se réfère à la demande que la reine de Pologne lui faisait et à la suggestion du P. Nacquart qui avait demandé l'envoi de Sœurs à Madagascar.

Cette correspondance démontre qu'entre Vincent et le Saint-Siège le sujet des missions a été fréquemment abordé, soit directement, soit par l'intermédiaire des missionnaires qui vivaient à Rome, soit par l'intermédiaire du Nonce à Paris.

### 3. Vincent et le Jansénisme

Le Jansénisme est avant tout une réalité française et le recours au Saint-Siège viendra clarifier un conflit et contenir une menace. Vincent interviendra avec conviction, détermination et usant de son influence.

Le Jansénisme provenait d'un livre écrit par Cornelius Jansen (connu aussi sous un nom latinisé de Jansenius), intitulé *Augustinus* par la prétention de se baser sur Saint Augustin. En France l'importance du jansénisme a découlé de Jean Duvergier de Haurenne, connu sous le nom d'abbé de Saint-Cyran, par l'abbaye de ce même nom qui lui avait été attribuée par l'évêque de Poitiers. Cornelius Jansen et l'abbé de Saint-Cyran ont lié une amitié durant leurs études à Paris. Ensuite Cornelius est revenu en Hollande où il fut ordonné prêtre et élu évêque d'Ypres.

<sup>13</sup> XI, 402.

<sup>14</sup> IX, 564.



Les idées de l'Augustinus étaient très proches de celles de Calvin. Ou plutôt, l'abbé de Saint-Cyran dira que Calvin avait raison mais qu'il n'avait pas su se défendre. L'abbé de Saint-Cyran et Vincent se connaissaient, puisque les deux appartenaient à l'élite religieuse et spirituelle de Paris et ils avaient commencé à collaborer à partir de 1624. Vincent mettait en valeur les connaissances de l'abbé de Saint-Cyran et il avait accepté sa collaboration dans la fondation de la Congrégation et dans l'acquisition du Prieuré de Saint Lazare. Mais, à partir d'un certain moment, il a senti que ses idées étaient dangereuses et s'opposaient à la doctrine de l'Église. Plus tard il dira au P. Dehorny, missionnaire à Rome qu'il s'était senti attiré par les idées jansénistes, mais que l'abbé de Saint-Cyran n'acceptait même pas les conciles.

Vers 1637, Vincent s'est rendu chez l'abbé de Saint-Cyran et s'est entretenu longuement avec lui pour clarifier leurs points de vue. A partir de ce moment-là leurs relations se sont terminées. L'abbé de Saint-Cyran écrit un traité sur l'humilité dans lequel il prenait à parti Vincent le traitant d'ignorant et d'incapable à diriger des prêtres et des séminaristes. Vincent écrira aussi un traité au sujet de la grâce qui n'a pas été publiée. Il le montra seulement à quelques amis.

Nous n'entrerons pas ici dans l'aspect doctrinal. Seule l'intervention de Vincent nous intéresse pour apporter la paix dans les esprits. Dans cette intervention, Vincent dit qu'il est disposé à donner sa vie pour l'épouse du Christ. Dans cette ligne de pensée cette déclaration est curieuse: «*Sur la demande si je n'ai pas ouï dire audit sieur de Saint-Cyran que le Pape et la plupart des évêques, curés, etc., ne font pas la vraie Église, étant dépourvus de la vocation et de l'esprit de la grâce; je réponds ne lui avoir jamais ouï dire ce qui est contenu dans ladite demande, si ce n'est une fois seulement, que plusieurs évêques étaient enfants de la cour et n'avaient point de vocation*»<sup>15</sup>. C'était une déclaration durant le procès fait à l'abbé de Saint-Cyran et Vincent n'a pas voulu être accusateur. Mais dans son intimité avec les leurs il dit: «*J'ai, toute ma vie, appréhendé de me trouver à la naissance de quelque hérésie. Je voyais le grand ravage qu'avait fait celle de Luther et de Calvin, et combien de personnes de toutes sortes de conditions en avaient sucé le pernicieux venin, en voulant goûter les fausses douceurs de leur prétendue réforme. J'ai toujours eu cette crainte de me trouver enveloppé dans les erreurs de quelque nouvelle doctrine, avant que de m'en apercevoir. Oui, toute ma vie, j'ai appréhendé cela*»<sup>16</sup>.

Quand les nouvelles doctrines ont commencé à s'étendre, Vincent a pensé qu'il fallait agir et il réunit à Saint-Lazare un groupe de personnes

<sup>15</sup> XIII, 91.

<sup>16</sup> XI, 37.

importantes qui rédigèrent cinq propositions qu'ils disaient être la doctrine du livre de Jansénius, mais sans les attribuer à ce livre. Le texte définitif envoyé au Saint-Siège était le suivant :

1. *Quelques commandements de Dieu sont impossibles à des humains justes qui veulent les accomplir, et qui font à cet effet des efforts suivant les forces qu'ils ont alors: la grâce qui les leur rendrait possibles leur manque.*
2. *Dans l'état de la nature corrompue, on ne résiste jamais à la grâce intérieure.*
3. *Pour mériter et démeriter, dans l'état de la nature corrompue, on n'a pas besoin d'une volonté exempte de la nécessité d'agir; il suffit d'avoir une liberté exempte de contrainte.*
4. *Les semi-pélagiens admettaient la nécessité d'une grâce intérieure et prévenante pour chaque action en particulier; et ils étaient hérétiques en ce qu'ils prétendaient que cette grâce était de telle nature, que la volonté de l'humain avait le pouvoir d'y résister ou d'y obéir.*
5. *C'est une erreur des semi-pélagiens de dire que Jésus-Christ est mort ou qu'il a répandu son sang pour tous les humains sans exception.*

Maintenant il fallait réunir les signatures qui appuieraient la demande de condamnation de ces propositions. C'est ce que Vincent fit grâce à ses connaissances. Bien qu'il ait subi des désillusions, il ne renonça pas.

La phase suivante des opérations devait se dérouler à Rome. Nous savons que Vincent a défini la tactique à suivre, il a conseillé les délégués et les a économiquement aidés; il leur a facilité le logement. Les délégués informaient Vincent sur l'avancée des négociations et lui demandaient des conseils.

Vincent fut le premier à connaître la condamnation des cinq propositions même avant la publication de la bulle du 9 juin 1633. Il la communiqua avec joie à sa communauté et à ses amis.

Mais le problème continua, puisque les jansénistes disaient que les propositions étaient condamnables parce qu'elles n'étaient pas de Jansénius et n'étaient pas dans l'Augustinus.

Il écrit le 2 avril 1657 à Jean Deslyons, doyen de Senlis, certainement un janséniste fervent: «*Je vous envoie la nouvelle Constitution de notre Saint-Père le Pape, qui confirme celle d'Innocent X et des autres Papes qui ont condamné les opinions nouvelles de Jansénius. Je crois, Monsieur, que vous la trouverez telle qu'il ne vous restera plus de lieu de douter, après l'acceptation et publication qu'en ont faites Nosseigneurs les prélats tant de fois assemblés sur ce sujet, et, depuis peu, Nosseigneurs de l'Assemblée du Clergé, qui en ont fait imprimer une relation, que je vous envoie aussi, et enfin après la censure de Sorbonne et la lettre qui*

*vous a été écrite par ordre de Sa Sainteté. J'espère qu'à ce coup, Monsieur, vous donnerez la gloire à Dieu et l'édification à son Église que chacun attend de vous en cette occasion; car d'attendre davantage, il est à craindre que l'esprit malin, qui emploie tant de souplesse pour éluder la vérité, ne vous mette imperceptiblement en tel état que vous n'aurez plus tant de forces de le faire, pour ne vous être pas prévalu de la grâce depuis un si long temps qu'il y a qu'elle vous sollicite par des moyens si suaves et si puissants que je n'ai pas ouï dire que Dieu en ait employé de tels à l'égard de qui que ce soit de ce côté-là»<sup>17</sup>.*

A ceux qui disaient que seul un concile pourrait résoudre cela, Vincent écrit: «*Ce que vous dites, Messesseurs, que la chaleur des deux partis à soutenir chacun son opinion laisse peu d'espérance d'une parfaite réunion, à laquelle néanmoins il faudrait butter, m'oblige de vous remontrer qu'il n'y a point de réunion à faire dans la diversité et contrariété des sentiments en matière de foi et de religion, qu'en se rapportant à un tiers, qui ne peut être que le Pape, au défaut des conciles; et que celui qui ne se veut point réunir en cette manière n'est point capable d'aucune réunion, laquelle, hors de là, n'est pas même à désirer; car les lois ne se doivent jamais réconcilier avec crimes, non plus que le mensonge s'accorder avec la vérité. [...] de remettre la chose à un concile universel, quel moyen d'en convoquer un pendant ces guerres? [...] Il ne faut point craindre que le Pape ne soit obéi, comme il est bien juste, quand il aura prononcé»<sup>18</sup>.*

Malgré l'engagement de Vincent, la controverse n'a pas été résolue. D'autres acteurs entrèrent en scène comme Pascal avec ses fameuses Provinciales, Antoine Arnaut avec le livre sur la Communion fréquente et Quesnel. Clément XI a résolu la question avec la bulle Unigénitus. Le jansénisme a fait quelques adeptes parmi les membres de la Congrégation et s'est étendu dans la piété populaire jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

Traduction: ERIC SAINT-SEVIN, C.M.

---

<sup>17</sup> VI, 266-267.

<sup>18</sup> IV, 204-210.